

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 13<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DE LODÈVE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'Association Sportive Automobile de Montpellier Méditerranée, organise les 7 et 8 Mars 2026 avec Le concours de l'Association La Trescoule et sous le patronage de Monsieur Jean-Marie Alméras, président, de l'Asa Montpellier Méditerranée  
Une compétition automobile Nationale dénommée:

### **13<sup>ème</sup> Course de Côte de Lodève**

Cette compétition compte pour :

- Le championnat de France de la Montagne 2<sup>ème</sup> division 2026
- Le championnat de France de la Montagne Féminin 2<sup>ème</sup> division 2026
- La coupe de France de la Montagne 2026 coefficient 1.5
- Le championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2026
- Le challenge ASA Montpellier Méditerranée 2026

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro CC1/2026 en date du 1/12/2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 36 en date du 18/12/2025

#### ***Organisateur technique***

**Nom : ASA MONTPELLIER MEDITERRANEE**

**Adresse : Allée des Loisirs, 34250 Palavas Les Flots**

**Téléphone : 06 83 50 53 22**

**Mail : asa-montpellier@club-internet.fr**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

##### **1.1P. OFFICIELS**

###### ***Compétition nationale***

Président du Collège des Commissaires Sportifs  
Commissaires Sportif

.. M. Leroy Jean-Christophe Licence n° 5492/0724  
M. Mary Claude Licence n° 1622/0805  
Mme. Bascoul Michèle Licence n° 149759/0808

Directeur de Course  
Directeur de Course Adjoint

M. Habouzit Marc Licence n° 7145/1610  
Mme. Habouzit Christelle Licence n° 128356/1610

Commissaire Technique responsable

M. Desnoux Jean-Pierre Licence n° 11176/1609

Commissaires Techniques adjoints	M. Ottavi Jean-Michel M. Molines Michel	Licence Licence	n° 1534/080 n° 9502/0801
Médecin responsable	Dr. Benazzouz Abdel	Licence	n° 243494/0809
Chargé de la mise en place des moyens	M. Chauneau Didier	Licence	N° 146022/0811
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Dessens Alain	licence	n° 19459/0806
Commissaire sportif responsable du parc	Mme. Carbou Véronique	Licence	n° 119788/0806
Chargé de presse	M. Dupont Dominique	Licence	n° 256694/0811
Chargé des Commissaires de route	M. Péquignot Alain	Licence	n° 193880/0811
Chronométreurs	M.Scaglia Anthony	Licence	n° 360998/0915
Observateur	Mme. Gourmet Catherine	Licence	n° 354831/0801
Informatique	M.Puel Marcel	licence	n° 147627/0809
	M. Clos Robert	Licence	n° 6055/0804
		Yellow Team	

## 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 26 Février 2026 à 00H00 heures.

Publication de la liste des engagés le Jeudi 5 Mars 2026 à 20heures.

Course 1 : Samedi 7 Mars 2026.

Course 2 : Dimanche 8 Mars 2026.

Les courses 1 samedi 7 Mars et la 2 dimanche 8 Mars se dérouleront comme suit:

Vérifications administratives le Vendredi 6 Mars de 15h à 19h et le Samedi 7 Mars de 7h à 8h30.

Vérifications techniques le Vendredi 6 Mars de 15h15 à 19h15 h et le Samedi 7 Mars de 7h15 à 8h45.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Samedi 7 mars à 9h.

Pour la course 1 et le samedi 7 Mars à l'issu de la course 1.

Briefing des commissaires sur la ligne de départ le Samedi 7 Mars à 8h.

Briefing des pilotes par écrit sera donné aux vérifications administratives.

Essais chronométrés le Samedi 7 Mars à 9h45. Départ du 1er convoi à 9h15.

Essais chronométrés le Dimanche 8 Mars à 8h30. Départ du 1er convoi à 8h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course l'issu de la montée d'essai chronométrée.

### Courses : Samedi et Dimanche

Samedi

- Une montée d'essais chronométrés obligatoire à partir de 9h45.
- Deux montées de course (série A + série B)

Dimanche

- Une montée d'essais chronométrés obligatoire à partir de 8h30.
- Deux montées de course (série A + série B)

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage sur le site [www.pksoft.fr](http://www.pksoft.fr) Rubrique course de côte de Lodève, sous rubrique Affichage.**

**AUCUN PILOTE NE POURRA REJOINDRE LE DEPART EN DEHORS DES CONVOIS SOUS PEINE DE PENALITES.**

Le podium sera organisé 15 minutes maximum après la fin de la dernière montée de course, à l'issue de chaque course (Moderne et VHC ) et Remise des Prix au podium sur les allées de la Résistance.  
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :  
Réunion 1 : le Samedi 7 Mars à 8h45 à la salle de la mairie, Allée de la Résistance à Lodève.  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le Vendredi 6 Mars de 15h à 19h et le Samedi 7 Mars de 7h à 8h30 à la salle Pierre Ramadier Lodève.

Vérifications techniques le Vendredi 6 Mars de 15h15 à 19h15 et le Samedi 7 Mars de 7h10 à 8h40 devant la salle de la Mairie, Allée de la Résistance ou dans les paddocks des concurrents.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

**CITROEN Clapier Automobiles**

**Adresse : Route de Montpellier 34700 Lodève.**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 73 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 7 Mars 2026 après 8h40.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 7 Mars 2026 à 9h00.

Pesage des voitures libre ou obligatoire devant la salle de la Mairie Allée de la Résistance à Lodève.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

**Parade** : Une parade est organisée conformément à l'article 1.5 du règlement standard des courses de côte 2025 et de l'article 5 du code sportif international 2025 FIA.

Le nombre de parade est limité à **15 voitures** et sera encadrée par des membres de l'organisation.  
Elles se dérouleront avant les montées d'essais et de courses.

**Les horaires et le nombre de montées seront établis à la discrétion de la direction de course.**

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASA Montpellier-Méditerranée**

**Allée des Loisirs**

**34250 Palavas-Les-Flots**

**Téléphone: 06 83 50 53 22**

**Mail: [asa-montpellier@club-internet.fr](mailto:asa-montpellier@club-internet.fr)**

jusqu'au 26 Février 2026 à Minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement sont fixés à 480€, réduits à 240€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Et réduit à 200€ pour les licenciés de l'ASA Montpellier Méditerranée (0811) et ceux inscrit au championnat 2<sup>ème</sup> division.

Pour les parades les frais de participation sont fixés à 120€.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

**You soudez payer par virement:**

**Crédit Agricole du Languedoc:**

**Iban: FR76 1360 6100 0060 6031 9400 085**

**Bic: AGRIFRPP835**

Les concurrents d'une licence régionale peuvent participer à la compétition en souscrivant un Titre de Participation National Montagne (TPNM) à 72€.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 engagés ( VHC compris), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 150, VHC incluses.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement du championnat de France de la Montagne 2026.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

*Voir règlement standard des courses de côte.*

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

*Voir règlement standard des courses de côte.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

*Voir règlement standard des courses de côte.*

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisation seront communiquées par un additif lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte de Lodève est située sur la D35 en direction de Lunas.

La course se déroulera en 2 montées (sauf cas de force majeure), 3<sup>ème</sup> montée pourra être effectuée à la discréction de la direction de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

#### **Départ sur la D35 sortie de Lodève, direction Lunas GPS : 43°43'53"402N / 3°17'10"388E**

Arrivée : 4,400km après le départ sur la D35 en direction de Lunas GPS : 43°43'24"466N / 3°15'20"943E

Pente moyenne 7 %

Longueur du parcours 4,400km.

#### **Modalités de retour au départ en convoi dans le sens inverse de la course.**

Parc de départ : Allée de la Résistance à Lodève, en convoi jusqu'au départ sur la D35.

Parc d'arrivée : sur la D35 ,300 mètres après la ligne d'arrivée dans le sens contraire de la course, puis en convoi jusqu'au paddock Allée de la Résistance à Lodève.

**Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS sous peine de pénalités.**

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

L'accès au départ se fera en convoi par la D35 entre le parc concurrent,, allée de la résistance jusqu'à la pré-grille avant le départ sur la D35 en direction de Lunas. Les convois sont encadrés par des membres de l'organisation.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : Pré-grille 200 mètres avant le départ sur la D35 en direction de Lunas.

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés à Lodève, Allée de la Résistance.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8h00 heures, le Vendredi 6 Mars 2026.

Les remorques devront être garées à l'emplacement de chaque concurrent.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire sous peine de disqualification d'office pour tous les concurrents classés est situé dans le paddocks. Il sera levé 30 minutes après la parution des classements sur l'affichage officiel.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Sur le site des classements en direct sous l'onglet affichage.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra:

Salle de réception; Allée de la Résistance à Lodève.

Téléphone permanence n° 06 83 50 53 22.

Centre de secours le plus proche : Hôpital de Lodève n° 04 67 88 30 30

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1P. ESSAI

Tous les pilotes sont tenus d'effectuer au moins une montée de bout en bout.  
Les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des numéros.

**Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS sous peine de pénalités.**

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) écrit, sera remis lors des vérifications administratives, salle Pierre Ramadier, le 6 mars de 15h à 19h et le samedi 7 Mars de 7h à 8h30.

### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ se fera aux feu tricolore.

Les heures exactes du départ et de l'arrivée sont relevées par les cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par la direction de course.

Rappel : Au feu vert, le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par la direction de course, entériné par la collège des commissaires sportifs. Il sera publié sur l'affichage officiel.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture et **Interdit**.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour l'attribution des points au championnat de France 2<sup>ème</sup> division.

Les classements se feront sur la meilleure montée de course le samedi 7 mars (course 1) et la meilleure montée de course le dimanche 8 mars (course 2)

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- Un classement général pour les voitures de Production (série B),
- Un classement Féminin
- Un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)...

## ARTICLE 10P. PRIX

Classement scratch pour les série A et série B.

1<sup>er</sup> : 1 Engagement offert pour Lodève 2027

2<sup>ème</sup> : 1/2 Engagement offert pour Lodève 2027

3<sup>ème</sup> : 1/4 Engagement offert pour Lodève 2027

Une coupe sera attribuée à chaque concurrent ayant obtenu un prix. Les prix et coupes ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé sera retenu. En dessous de 60 partants modernes, les prix en espèces seront diminués de 20%

La remise des prix se déroulera le dimanche 8 Mars entre 18h30 et 19h00 au podium sur les allées de la Résistance.

NB : La remise des prix débutera par les prix des VHC et se terminera par les Modernes.

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF **13<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DE LODÈVE VHC**

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'Association Sportive Automobile de Montpellier Méditerranée, organise les 7 et 8 Mars 2026 avec Le concours de l'Association La Trescoule et sous le patronage de Monsieur Jean-Marie Alméras, président, de l'Asa Montpellier Méditerranée, propose une compétition automobile nationale dénommée:

## **13<sup>ème</sup> Course de Côte de Lodève VHC**

Cette compétition compte pour :

- Le championnat de France de la Montagne 1<sup>er</sup> division 2026
- Le championnat de France de l'indice de performance 2026

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro CC1/2026 en date du 1/12/2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 36 en date du 18/12/2025

### *Organisateur technique*

**Nom : ASA MONTPELLIER MEDITERRANEE**

**Adresse : Allée des Loisirs, 34250 Palavas Les Flots**

**Téléphones : 06 83 50 53 22**

**Mail : asa-montpellier@club-internet.fr**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### *Compétition nationale*

Président du Collège des Commissaires Sportifs .....	M. Leroy Jean-Christophe	Licence n° 5492/0724
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4).....	M. Mary Claude	Licence n° 1622/0805
	Mme. Bascoul Michèle	Licence n° 149759/0808

Directeurs de Course	Mme. Habouzit Chrstelle	Licence n° 128356/1610..
Commissaire Technique responsable VHC	M. Carré Jean-Claude	Licence n° 13049/0505
Commissaires Techniques adjoints	M. Penilla Bernard	Licence n° 17899/0511
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme. Carbou Véronique	Licence n° 119788 /0806
	M. Dessens Alain	Licence n° 19459/0806

## **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le jeudi 26 Février 2026 à 00H00 heures.

Publication de la liste des engagés le Jeudi 5 Mars 2026 à 20heures.

Vérifications administratives le Vendredi 6 Mars de 15h à 19h et le Samedi 7 Mars de 7h à 8h30.

Vérifications techniques le Vendredi 6 Mars de 15h15 à 19h15 h et le Samedi 7 Mars de 7h15 à 8h45.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Samedi 7 mars à 9h.

Briefing des commissaires sur la ligne de départ le Samedi 7 Mars à 8h.

Briefing des pilotes par écrit sera donné aux vérifications administratives.

Essais chronométrés le Samedi 7 Mars à 9h45. Départ du 1er convoi à 9h15 avant les modernes.

**A la décision de la direction de course. Et publié sur l'affichage officiel sur le site [www.pksoft.fr](http://www.pksoft.fr)**

**Rubrique course de côte de Lodève, sous rubrique Affichage.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course l'issue des essais chronométrés.

### **Courses :**

- 1<sup>ère</sup> montée le Samedi 7 Mars à la suite des essais si le timing le permet, à la discréction de la direction de course ou le dimanche 8 Mars à 8h30.
- 2<sup>ème</sup> montée le Dimanche 8 Mars à la suite de la montée d'essai CFM Moderne.
- 3<sup>ème</sup> montée le Dimanche 8 Mars à la suite de la 1<sup>ère</sup> montée de course CFM Moderne.
- 4<sup>ème</sup> montée à la discréction de la direction de course si le timing le permet.

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage sur le site [www.pksoft.fr](http://www.pksoft.fr)**

**Rubrique course de côte de Lodève, sous rubrique Affichage.**

**AUCUN PILOTE NE POURRA REJOINDRE LE DEPART EN DEHORS DES CONVOIS SOUS PEINE DE PENALITES.**

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé qui aura lieu dans les paddocks des concurrents.

PODIUM et Remise des Prix le Dimanche 8 mars entre 18h30 et 19h00 au podium sur les allées de la Résistance.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le Samedi 7 Mars à 8h45 à la salle de la mairie, Allée de la Résistance à Lodève.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le Vendredi 6 Mars de 15h à 19h et le Samedi 7 Mars de 7h à 8h30 salle Pierre Ramadier Lodève.

Vérifications techniques le Vendredi 6 Mars de 15h15 à 19h15 et le Samedi 7 Mars de 7h10 à 8h40 devant la salle de la Mairie, dans les paddocks des concurrents.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

**CITROEN Clapier Automobiles**

**Adresse : Route de Montpellier 34700 Lodève.**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 73 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (PTH / PTN).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 7 Mars 2026 après 8h40.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 7 Mars 2026 à 12h30.

Pesage des voitures libre ou obligatoire devant la salle de la Mairie Allée de la Résistance à Lodève.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASA Montpellier-Méditerranée**

Allée des Loisirs

34250 Palavas-Les-Flots

Téléphone: 06 83 50 53 22

Mail: [asa-montpellier@club-internet.fr](mailto:asa-montpellier@club-internet.fr)

Site: [asa-montpellier.com](http://asa-montpellier.com)

jusqu'au 26 Février 2026 à Minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement sont fixés à 440€, réduits à 220€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Et réduit à 180€ pour les licenciés de l'ASA Montpellier Méditerranée (0811) et ceux inscrits au championnat de France de la montagne VHC.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement ainsi que la photocopie de la 1<sup>er</sup> et 10<sup>ème</sup> page du PTH.

**Vous souhaitez payer par virement:**

**Crédit Agricole du Languedoc:**

**Iban: FR76 1360 6100 0060 6031 9400 085**

**Bic: AGRIFRPP835**

Les concurrents d'une licence régionale peuvent participer à la compétition en souscrivant un Titre de Participation National Montagne (TPNM) à 72€.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 engagés ( VHC compris), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 150, MODERNES incluses.**

Sont admises à participer :

- Championnat de France de la montagne VHC «Voitures de Production» (Voitures fermées – Série B)
- GROUPES : 1-2-3-4-5 - A - N - B atmosphérique (périodes J1 et J2)
- Championnat de France de la montagne VHC «Voitures de Sport» (Voitures ouvertes – Série A)
- GROUPES : 6/7, 8/9, C, D, E.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Les pneumatiques utilisés devront être conforme à l'annexe K, en fonction de la période de la voiture.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir article 4.3 du règlement du championnat de France de la Montagne VHC 2026.

#### **4.4P. MESURE ET DISPOSITIF DE SECURITE**

Voir tableau de sécurité.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisation seront communiquées par un additif lors des vérifications administratives.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

La course de côte de Lodève est située sur la D35 en direction de Lunas.

La course se déroulera en 3 montées (sauf cas de force majeure), 4<sup>ème</sup> montée pourra être effectuée à la discrétion de la direction de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

#### **Départ sur la D35 sortie de Lodève, direction Lunas GPS : 43°43'53"402N / 3°17'10"388E**

Arrivée : 4,400km après le départ sur la D35 en direction de Lunas GPS : 43°43'24"466N / 3°15'20"943E

Pente moyenne 7 %

Longueur du parcours 4,400km.

#### **Modalités de retour au départ en convoi dans le sens inverse de la course.**

Parc de départ : Allée de la Résistance à Lodève, en convoi jusqu'au départ sur la D35.

Parc d'arrivée : sur la D35 , 300mètres après la ligne d'arrivée dans le sens contraire de la course, puis en convoi jusqu'au paddock Allée de la Résistance à Lodève.

**Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS sous peine de pénalités.**

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

L'accès au départ se fera en convoi par la D35 entre le par concurrent,, allée de la résistance jusqu'à la pré-grille avant le départ sur la D35 en direction de Lunas. Les convois sont encadrés par des membres de l'organisation.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : Pré-grille 200 mètres avant le départ sur la D35 en direction de Lunas.

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés à Lodève, Allée de la Résistance.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8h00 heures, le Vendredi 6 Mars 2026.

Les remorques devront être garées à l'emplacement de chaque concurrent.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire sous peine de disqualification d'office pour tous les concurrents classés est situé dans le paddocks. Il sera levé 30 minutes après la parution des classements sur l'affichage officiel.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Sur le site des classements en direct sous l'onglet affichage.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra:

Lieu : Salle de réception; Allée de la Résistance à Lodève.

Téléphone permanence n° 06 83 50 53 22.

Centre de secours le plus proche : Hôpital de Lodève n° de Tél : 04 67 88 30 30

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.1P. ESSAI**

Tous les pilotes sont tenus d'effectuer au moins une montée de bout en bout.

Les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des numéros.

**Aucun pilote ne pourra le départ en dehors des CONVOIS sous peine de pénalités.**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) écrit, sera remis lors des vérifications administratives, salle Pierre Ramadier, le 6 mars de 15h à 19h et le samedi 7 Mars de 7h à 8h30.

#### **7.3P. COURSE**

Voir le règlement du championnat de France VHC 2026.

Préciser la procédure de départ : se fera au feu tricolore.

Les heures exactes du départ et de l'arrivée sont relevées par la cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par la direction de course.

Rappel : Au feu vert, le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par la direction de course, entériné par la collège des commissaires sportifs. Il sera publié sur l'affichage officiel.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture et **Interdit**.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Voir règlement du championnat de France VHC 2026 + Règles spécifiques indice de performance 2026.

Il ne sera pas établi de classement général.

Classement s'effectuera sur le cumul des **2 meilleures montées**. Il sera impérativement établi.

- Un classement séparé pour chacun des groupes.
- Un classement par classes.
- Un classement féminin (série A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de la série (au regard du classement général de la série A et de la série B).
- Un classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur.
- Un classement série A et série B séparées.
- Un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.

**Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements ( séries, groupes, classes).**

## ARTICLE 10P. PRIX

Voir le règlement du championnat de France VHC 2026

Une coupe sera attribuée + des produits régionaux.

La remise des prix se déroulera le dimanche 8 Mars entre 18h30 et 19h00 à la salle Polyvalente Pierre Ramadier à Lodève.

NB : La remise des prix débutera par les prix des VHC et se terminera par les Modernes.